

LIBRARY FILE COPY
EXEMPLAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Traduction de la
Causerie donnée par T. S. F., en anglais,
le 1er décembre 1938

sujet: LA BANQUE DU CANADA

par

G.-F. Towers

Gouverneur de la Banque du Canada

Dans la première de ces deux causeries sur la Banque du Canada, j'ai dit que j'essaierais de répondre à la double question: Quelle est la besogne d'une banque centrale et comment se fait-elle? J'ai mentionné que le devoir primordial d'une banque centrale est d'assurer qu'à tout moment du développement de l'économie du pays il existe le montant d'argent qu'il faut, ni plus, ni moins, et j'ai expliqué que par argent j'entends non seulement la monnaie-papier et la monnaie-métal, mais aussi les dépôts dans les banques. J'ai ensuite dit pourquoi quelqu'un doit porter la responsabilité d'accomplir ce devoir et j'ai expliqué quelques effets des fluctuations de la quantité de l'argent.

Ce soir, j'ai l'intention de décrire comment, en pratique, la banque centrale régleme la provision d'argent. La Banque le fait par l'entremise des autres banques, et c'est pour cela qu'on l'appelle souvent "la banque des banques". Soit d'après la coutume ou d'après la loi, les réserves des banques commerciales doivent être sous forme de dépôts à la banque centrale ou de billets de la banque centrale. De cette façon, toutes leurs réserves ont pouvoir libérateur ou peuvent à l'instant être converties en billets à cours legal. Au Canada, l'ensemble des banques maintient environ 10 p. cent de leurs dépôts sous ces deux formes et la loi les y oblige jusqu'à concurrence de 5 p. cent. Dans les conditions actuelles, la banque centrale régleme ces réserves. Ce qui suit est un tant soit peu difficile à saisir;

je parlerai donc lentement. En achetant des valeurs ou en ajoutant à son actif de quelque façon que ce soit, la banque centrale augmente les réserves des autres banques, parce que les chèques qu'elle émet en paiement de ces valeurs, etc. sont déposés dans les banques et augmentent d'autant les dépôts des banques à la Banque du Canada (c'est-à-dire leurs réserves) quand elles obtiennent de cette dernière le paiement des chèques. Inversement, toute vente par la banque centrale ou réduction dans son actif diminue d'autant les dépôts des banques commerciales chez elle. C'est là le principal moyen par lequel la banque centrale réglemente le montant des réserves des autres banques.

Maintenant, si les banques commerciales dans leur ensemble désirent maintenir sous forme de réserves un montant égal à 10 p. cent de leurs dépôts et qu'elles reçoivent un montant additionnel de réserves par suite de l'action de la banque centrale, le rapport des réserves aux dépôts augmentera; et puisque 10 p. cent est le chiffre d'ensemble jugé suffisant (malgré le pourcentage individuel plus élevé ou plus bas de quelques unes des banques) elles entreprendront collectivement de ramener le rapport à 10 p. cent, non pas en diminuant leurs réserves, ce qu'elles ne peuvent pas faire, mais en prenant des moyens pour augmenter leurs dépôts d'environ dix fois le montant d'argent supplémentaire qu'elles ont reçu. Elles obtiennent cet objectif en faisant de nouveaux prêts ou en achetant des valeurs, augmentant ainsi les dépôts de leurs clients en même temps que leur propre actif productif. Le procédé travaille en sens inverse quand la banque centrale réduit leurs réserves.

Ce que je viens de dire a trait au sujet tant discuté de la "creation des dépôts". Quelques commentaires à ce sujet seraient donc à propos. J'ai toujours cru, sans

être en moyens de le prouver, que les gens qui discutent la "création des dépôts" comme si c'était là un privilège très précieux aux banques prennent les dépôts en banques pour un actif; ils croient, en conséquence, que les banques peuvent se créer de l'actif. Ce serait certes un privilège précieux. Le dépôt en banque est un actif, il est vrai, pour celui à qui il appartient mais pour la banque, c'est un passif - elle le doit à son client. Aussi éviterions-nous peut-être la confusion si nous disions plutôt la "création de passif", création dont chacun de nous est capable si sa réputation est assez bonne pour persuader quelqu'un de lui vendre des marchandises à crédit.

On fera bien de se souvenir aussi que la procédure que j'ai mentionnée il y a quelques instants ne fonctionne pas à moins de satisfaire à deux conditions:

- (1) Les banques doivent pouvoir acquérir des valeurs de tout premier ordre au point de vue bancaire, ou elles doivent trouver des emprunteurs dignes de crédit qui soient intéressés à négocier des emprunts;
- (2) Les personnes qui reçoivent les dépôts résultant de telles opérations doivent consentir à laisser ces dépôts dans les banques.

En général, à quoi doivent tendre les efforts d'une banque centrale? Une banque centrale doit s'efforcer d'éliminer autant que possible les fluctuations dans les affaires. Elle doit chercher à stimuler les affaires quand la confiance fléchit et à les réprimer quand il y a danger d'un boom. Au sortir d'une dépression, il peut d'abord se procurer une prospérité modérée et diffuse, mais plus tard il peut survenir des signes de déséquilibre. Les prix montent, mais le prix de certaines marchandises peut monter beaucoup plus vite que celui d'autres marchandises, à cause d'une

rareté temporaire, ou à cause de la spéculation. On accélère alors la production de ces marchandises dans l'attente que les prix élevés se maintiennent ou montent davantage. Mais sitôt la demande satisfaite, les producteurs et les marchands auront peut-être sur les bras des quantités de marchandises qu'ils ne sauraient vendre assez cher pour recouvrer leur prix coûtant, augmenté lui aussi. Si les affaires prennent trop d'ampleur ou sont, sur une grande échelle, mal dirigées et que les conditions de déséquilibre s'accroissent, il s'éveille un peu partout dans le pays chez des groupes nombreux des espoirs qui ne se réaliseront jamais. La débâcle n'est plus alors qu'une question de temps; quand elle arrive tous les prix tombent, la confiance disparaît, les affaires deviennent stagnantes. C'est la tâche difficile d'une banque centrale de s'efforcer de prévoir et de parer autant qu'elle le peut à un tel cours d'événements, sans cependant mettre obstacle à une reprise des affaires qui conduise à une prospérité bien équilibrée. Elle doit agir avec fermeté, pas trop tôt, ni surtout trop tard. En somme, une banque centrale peut être raisonnablement sûre d'empêcher un boom si elle agit au moment propice. Mais aider à remonter les affaires après une dépression est un procédé qui peut être long et dont le succès est beaucoup plus incertain. Pour maintenir un juste milieu, la banque centrale a besoin de la coopération des autres banques, qui doivent veiller à ce que leurs prêts ne servent à édifier de situations instables, ni à jeter le rouage économique hors d'équilibre. Cette responsabilité incombe d'abord aux banques commerciales, mais si la banque centrale a une réputation établie et méritée elle peut aider indirectement. Ainsi l'ensemble du système bancaire peut exercer une influence sage et restrictive ou stimulante; mais, naturellement, il ne peut jamais assurer parfaitement

que les industries du pays ou les particuliers emploient leurs revenus et leurs capitaux pour le plus grand bien. Il ne faut donc pas s'attendre à trop des banques commerciales ou de la banque centrale. Cependant, toutes deux sont indispensables au mécanisme de notre vie économique compliquée.

Il va sans dire probablement que pour bien remplir ses devoirs la Banque doit s'intéresser de près à toutes les phases de l'économie canadienne. Elle suivra probablement de plus près les opérations financières de son marché: celles de la bourse et du marché des obligations, et les affaires des banques commerciales. Elle s'intéresse vivement aux mécanismes qui mobilisent les épargnes du peuple pour en effectuer le placement. Mais l'intérêt de la Banque n'est pas restreint à la question financière. La Banque ne peut être indifférente aux progrès ou développements des industries particulières. Si la Banque croit entrevoir des pratiques ou des développements malsains dans l'une quelconque des sphères de l'économie canadienne, elle doit tâcher de prendre des mesures ou faire des suggestions qui conduisent à une amélioration. Je ne sous-entend pas du tout que la banque centrale ait une intelligence surhumaine. Le genre d'action que je viens de mentionner doit être entrepris avec prudence et restriction; son succès dépend de l'expérience et du prestige de l'institution centrale dont il émane.

En conclusion, permettez-moi de vous rappeler que les deux points principaux que j'ai voulu faire ressortir au cours de mes remarques du 17 novembre et de ce soir sont les suivants: le premier, que la banque centrale est l'organisme principal à qui incombe la responsabilité d'assurer qu'à tout moment du développement de l'économie du pays il existe la quantité d'argent qu'il faut; et le second, que dans l'accomplissement de ses devoirs la banque centrale doit

agir avec une impartialité absolue. Au sujet du premier de ces devoirs, puis-je répéter ce que j'ai dit il y a deux semaines, savoir qu'argent n'est pas richesse; il n'est qu'un intermédiaire qui permette aux personnes possédant de la richesse, c'est-à-dire des marchandises ou des services que les gens veulent, d'échanger ceux-ci pour d'autres marchandises ou services qu'elles désirent elles-mêmes. L'argent est un médium d'échange. On peut le comparer à un lubrifiant. Tout comme un moteur a besoin d'huile, ainsi l'échange de marchandises et de services requiert de l'argent. Mais il peut y avoir trop d'argent, comme il peut y avoir trop d'huile ou de graisse pour que le moteur fonctionne parfaitement. Et la qualité du lubrifiant a aussi son importance.

Le devoir d'agir avec impartialité n'est pas si difficile à remplir. Le but d'une banque centrale n'est pas de faire des profits et même s'il l'était, sa fortune n'en serait pas moins liée à celle du pays tout entier et non à celle d'une ou plusieurs de ses parties. Dans plusieurs pays, le Canada par exemple, les profits des banques centrales sont payés au Gouvernement, c'est-à-dire aux contribuables.

Comme vous le voyez, une banque centrale est donc une institution créée pour servir l'intérêt public. L'accomplissement de ce mandat qui nous a été confié est l'objet suprême, l'objet unique de la sollicitude de votre Banque du Canada.